

Déclaration de Christian Oberon à la Commission de suivi MES du 24 octobre 2023

M. le Président, chers collègues,

Je profite de votre présence, M. Garde, pour faire le point de la situation de la MES et vous interroger sur son devenir.

Comme vous le savez, la partie « retraités » de la Mutuelle d'Entreprise de Sochaux a intégré Malakoff au 1^{er} juillet 2012. Il s'agit d'un dispositif à « population fermée » puisque la condition pour qu'un salarié de PSA Sochaux intègre la MES lors de son départ en retraite est qu'il en ait été adhérent jusqu'au 30 juin 2012. Le nombre des « nouveaux adhérents » est donc actuellement très faible et se tarit automatiquement.

La MES lorsqu'elle a rejoint Malakoff au 1^{er} juillet 2012 disposait de réserves importantes, fruits des cotisations de ses adhérents. Et il était entendu que dans ces circonstances, les réserves serviraient à limiter le montant des cotisations jusqu'à l'extinction du régime. Extinction dont nous aurons sans doute à discuter les modalités d'ici quelques années. D'ici là, les cotisations et les réserves doivent être utilisées conformément à notre objet social, qui est de permettre aux adhérents d'avoir accès aux soins dans les conditions les plus égales et favorables possibles.

D'après les documents fournis à l'époque, la MES comptait en 2012 lorsqu'elle a rejoint Malakoff, 22 109 bénéficiaires retraités, conjoints et enfants.

11 ans après, le bilan 2022, nous montre qu'il ne reste que 11 288 bénéficiaires soit une division par 2.

Ou autrement dit entre 800 et 900 personnes de moins en moyenne chaque année.

Cette tendance va vraisemblablement s'accélérer en raison du vieillissement de la population couverte (âge moyen de 79,6 ans pour la MES Base, de 80,8 ans pour la MES +)

Autant dire que malheureusement mais inéluctablement, il restera assez peu de bénéficiaires d'ici une douzaine d'années.

Il nous importe donc de savoir si le rythme de consommation de nos réserves est « trop rapide » ce qui poserait un problème pour aller jusqu'à l'extinction du régime ou s'il est « trop lent » ce qui signifierait que l'on demande aux adhérents des cotisations dont le montant pourrait être mieux maîtrisé.

Pour le savoir, nous nous sommes livrés à un petit calcul et à une estimation, en comparant le nombre de bénéficiaires et le montant des réserves.

En 2012, la MES comptait 22 109 bénéficiaires, en 2013 19 013, et ainsi de suite jusqu'à descendre à 11 288 en 2022 (tableau ci-contre).

Ce qui représente au total l'équivalent de 160 888 bénéficiaires pendant 1 an.

Si l'on se projette sur les prochaines années avec une baisse moyenne de 900 bénéficiaires par an. On aura 10 400 adhérents en 2023, 9 500 en 2024 etc ... jusqu'à descendre à 500 bénéficiaires en 2034, ce qui représente au total l'équivalent de 65 400 adhérents pendant 1 an.

Réalisé	
Année	Bénéficiaires
2012	22 109 /2*
2013	19 013
2014	17 754
2015	16 857
2016	16 109
2017	15 533
2018	14 243
2019	13 947
2020	12 985
2021	12 101
2022	11 288
TOTAL	160 888

*Divisé par 2 car le transfert a eu lieu au 2^{ème} semestre.

Estimation	
Années	Bénéficiaires
2023	10 400
2024	9 500
2025	8 600
2026	7 700
2027	6 800
2028	5 900
2029	5 000
2030	4 100
2031	3 200
2032	2 300
2033	1 400
2034	500
TOTAL	65 400

La MES a donc fin 2022, rempli 71 % de sa mission.

Dans le même temps, sur les 32 millions de réserves immédiatement disponibles à l'origine, la MES en a consommé fin 2022, 22,1 millions, c'est-à-dire 69 %

On peut donc en conclure que nous n'avons pas « surconsommé nos réserves » et même que nous avons un petit peu de marge et la Commission de suivi a eu raison de modérer chaque année les propositions d'augmentation de cotisations qui nous étaient présentées.

Ceci étant précisé, il y a deux autres éléments de gestion que je souhaiterais aborder avec vous : les réserves de solvabilité et le chargement.

1) Les réserves de solvabilité

Lorsque la MES a intégré Malakoff en 2012, Malakoff nous a prélevé 5,75 millions € sur nos réserves. On nous a d'abord indiqué qu'il s'agissait de réserves de solvabilité, obligatoires pour tout assureur.

Mais maintenant que le nombre de bénéficiaires a été divisé par 2, et que 71 % de la mission de la MES est remplie, on ne voit pas à quel titre Malakoff conserverait l'intégralité de ces réserves. Nous pensons donc qu'il y a lieu d'en restituer une part à la MES, faute de quoi nous considérerions que nous avons été victime d'un hold-up, bien éloigné du rôle social affiché par Malakoff Humanis. A titre indicatif, la restitution de 71 % de ces réserves de solvabilité amènerait plus de 4 millions dans la trésorerie de la MES. Ce qui nous mettrait à l'abri de difficultés futures.

2) Le chargement

Les frais de gestion (Malakoff et AON) se montent à 12 % de nos cotisations.

Nous considérons que ce pourcentage est excessif. A titre de comparaison, lorsque la MES avait confié la gestion à la CPAM de Montbéliard, celle-ci nous facturait 3 % de frais de gestion.

Il faut souligner que le bénéfice net de AON France a plus que doublé depuis 4 ans passant de 27, 8 millions € à 55,8 millions €, ce qui contribue aux résultats mondiaux de AON et aux versements de dividendes à ses actionnaires dont BlackRock. Nous considérons que dans l'esprit mutualiste, les adhérents de la MES n'ont pas vocation à alimenter les dividendes de AON.

Si de nouveaux efforts devaient être demandés aux adhérents en termes de cotisation, nous demandons que ceux-ci soient partagés

- Avec Malakoff avec la restitution d'une partie des 5,75 millions prélevé en 2012
- Avec AON avec une baisse du chargement.

Pour conclure, je rappellerai que les cotisations à la MES + ont augmenté de 6,9 % au 1^{er} janvier 2023

A la même date les retraites de base Sécurité sociale n'ont été revalorisées que de 0,8 %

Quant aux retraites complémentaires, la revalorisation n'intervient qu'en novembre et sera de 4,9 % seulement.

Face à l'inflation, les retraités ont de plus en plus de mal à boucler les fins de mois, et les dépenses de santé représente une part toujours plus importante de leur budget.

Nous considérons donc qu'il y a lieu de faire une pause dans les augmentations de cotisation, en décidant d'un gel des cotisations au 1^{er} janvier 2024, en maintenant les montants 2023 en euros.

Par ailleurs, nous sommes conscients que les mesures gouvernementales peuvent impacter l'accès aux soins de nos adhérents en alourdissant leur budget « santé ».

C'est pourquoi, nous proposons que notre Comité de gestion se prononce publiquement contre les velléités du gouvernement de doubler les franchises sur les consultations et les boîtes de médicaments, en adressant à tous les adhérents un courrier exprimant notre désaccord avec un tel projet, avec copie à la presse et au député de la circonscription de Montbéliard, M. Pacquot.

Je vous remercie, M. le Président, chers collègues, de votre attention et des réponses que vous voudrez bien apporter à ces questions et propositions.